Informations de base

1996/0208(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles (modif. règl. 571/88/CEE) **Subject** 3.10.01 Exploitations agricoles et agriculteurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1980	1996-12-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/07/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0371	Résumé
20/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/1996	Vote en commission		
17/12/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/12/1996	Fin de la procédure au Parlement		
24/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0208(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/08242

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0553/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0419-0425	25/10/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0371 JO C 293 05.10.1996, p. 0038	26/07/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/2467
JO L 335 24.12.1996, p. 0003 Résumé

Enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles (modif. règl. 571/88/CEE)

1996/0208(CNS) - 17/12/1996 - Acte final

OBJECTIF : collecter les informations statistiques permettant de suivre l'évolution dans le temps des structures agricoles pour les besoins des politiques communautaires (politique agricole, régionale, sociale, environnementale), mais aussi pour permettre la réalisation des autres enquêtes statistiques dans le domaine agricole. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Réglement 2467/96/CE DU Conseil, modifiant le réglement 571/88/CEE portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles. CONTENU : la modification vise à prolonger la durée de validité du réglement 571/88/CEE pour une période de dix ans (1998-2007) et à y apporter un certain nombre de modifications pour prendre en compte les derniers développements en matière agricole et mieux répondre ainsi aux nouveaux besoins d'informations de l'Union et des Etats membres. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 25/12/1996.

Enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles (modif. règl. 571/88/CEE)

1996/0208(CNS) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition.

Enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles (modif. règl. 571/88/CEE)

1996/0208(CNS) - 26/07/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : collecter les informations statistiques permettant de suivre l'évolution dans le temps des structures agricoles pour les besoins des politiques communautaires (politique agricole, régionale, sociale, environnementale), mais aussi pour permettre la réalisation des autres enquêtes statistiques dans le domaine agricole. CONTENU : il est proposé de modifier le Règlement 571/88/CEE afin de poursuivre, au-delà de 1997 et jusqu'en 2007, les enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles commencées en 1988. A la lumière de l'expérience acquise, la Commission préconise de ne modifier, ni le programme ni la méthodologie de relevé et, dans l'optique des enquêtes futures, de n'apporter que les adaptations strictement nécessaires à la prise en compte des derniers développements en matière d'agriculture, surtout en ce qui concerne la technologie agricole, et/ou de la réorientation de la PAC et des nouveaux besoins d'informations de l'UE et des Etats membres.